

La destruction des " nuisibles "

dans le Morbihan

par René BOZEC

Le quotidien « Ouest-France » publie chaque année, après la fermeture générale de la chasse, les rapports présentés à l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Morbihan et par les associations communales de chasse. Habituellement détaillés, ils rendent assez fidèlement compte de la véritable « guerre » menée par de très nombreux chasseurs et par quelques agriculteurs à l'encontre des animaux prétendus « nuisibles ». Trente neuf de ces rapports publiés au cours de l'été 1964 ont été analysés, ils portent sur une année. En voici la synthèse assortie de quelques commentaires.

Au cours de la lutte anti- « nuisibles », menée sans relâche du 1^{er} juin 1963 au 17 juin 1964, il a été tué dans le Morbihan, une quantité invraisemblable de ces animaux : 2.956 Renards, 1.662 Belettes, 572 Fouines et Putois, 413 Blaireaux, 1.853 Buses et Eperviers, 10.917 Corbeaux, 8.610 Pies ; en ajoutant les œufs dont la destruction a été signalée par une Société communale, soit 275 œufs de Corbeaux, 279 de Pies, 130 de Geais, 13 d'Eperviers, 4 de Buses, on obtient le total (bien inférieur à la réalité car toutes les prises ne sont pas déclarées) de 27.867, dont, mis à part un certain nombre de Renards, de Belettes, les Chats harets et les différents corvidés, la destruction ne s'imposait nullement.

Certaines Sociétés ont réalisé les tableaux suivants : l'une 37 Renards en 2 battues, l'autre 319 oiseaux et mammifères, une autre 701 oiseaux. Si les quadrupèdes ont déjà des chiffres records de victimes, les oiseaux sont les plus nombreux. En ce qui concerne les 1.853 Buses et Eperviers abattus en une année, cela laisse rêver le naturaliste qui malgré ses efforts et un contact quotidien avec la Nature, n'en a pas vu le centième en un an sur le même territoire et qui ne peut s'empêcher de penser que sous ces deux appellations se cachent très certainement un échantillonnage complet des rapaces diurnes et nocturnes fréquentant le département.

Les mobiles scientifiques d'une telle destruction, qui, dans certains cas bien déterminés peuvent se justifier, ne sont évidemment pas mis en avant, le seul invoqué est pour reprendre les termes mêmes des rapports : « ... ces nuisibles qui se multiplient sans cesse au détriment du gibier et des poulaillers » oubliant totalement que durant la guerre ou la chasse était interdite et

où les nuisibles n'étaient pas détruits, le gibier proliférait, oubliant aussi que les techniques de l'aviculture moderne réduisent à néant les inconvénients occasionnels de l'intrusion des rapaces. Il n'a pas été relevé d'autres mobiles. De toute façon, les encouragements à la destruction sont abondants : « destruction obligatoire », « la destruction sera intensifiée la saison prochaine », « les chasseurs qui ne pourront prouver la destruction d'un nombre minimum de nuisibles seront frappés d'une amende », etc...

Un certain goût pour la gloriole joue aussi un rôle important. Les Sociétés présentent presque toujours leurs « félicitations au chasseur qui... » en particulier à ceux qui à l'image de ces quatre nemrods ont accompli « le rare exploit... d'abattre 3 Renards dans un rayon de moins d'un kilomètre en deux heures ». Il faut mentionner les compte-rendus dans la Presse locale, qui, surtout si elles sont accompagnées d'une photographie, sont le couronnement du succès.

Sans doute le plaisir de tirer une cartouche sur une cible vivante entre souvent en ligne de compte, surtout chez le chasseur mécontent de rentrer bredouille et chez celui peu doué qui se venge sur un Faucon crécerelle faisant le Saint-Esprit. Mobile jamais signalé évidemment, mais qui pousse ces « chasseurs » malchanceux, comme ils l'avouèrent lors d'une enquête, à tirer avec succès un Flamand rose égaré se nourrissant dans un marais côtier, espèce qui n'a pourtant rien du « nuisible ». Plus récemment encore, dans un département limitrophe, une grande Chouette blanche dite « Harfang des Neiges », venue de l'extrême-Nord, a été tuée. Plaisir de tirer ou amour de sacrifier la vivante beauté ?

Ici encore, le goût du lucre ne peut pas ne pas être de la partie. Faut-il croire que les mobiles précédents ne sont pas encore suffisants ? Les « chasseurs » n'ont-ils pas suffisamment de réflexes conditionnés à l'égard des malheureux « nuisibles » pour qu'on ait encore besoin de les appâter avec des primes ? Et cela en faveur de quels intérêts ?

Dans ces rapports, il y a toujours, à une exception près, promesse d'argent pour les destructeurs de « nuisibles ». Une Société traitant de ce sujet signale que chaque membre de la Société devra tuer deux « nuisibles » sans qu'il ait à attendre de prime. L'argent est parfois transformé en cartouches, mais d'une manière générale, il reste bien liquide. Le montant de la prime par animal varie d'une Société à l'autre : Renard : 1,50 F à 10,00 F, Blaireau 5,00 F, Buse ou Epervier de 1,00 à 5,00 F, Corbeau et Pie de 0,50 à 2,00 F.

On lit dans « Ouest-France », édition du Morbihan, numéro du 29 mai 1963 : « Total des nuisibles détruits durant l'exercice écoulé, 29.267. Les primes payées par la Fédération Départementale des Chasseurs pour cette destruction se montent à 11.748,85 F, somme qui a pu être distribuée grâce aux subventions du Conseil général et du Syndicat de lutte contre les ennemis des cultures ». Dans le numéro du 17 juin 1964, on peut également apprendre que 11.098,10 F ont été versés dans le même but et grâce aux mêmes générosités. Le devenir du cheptel avicole et du gibier est-il donc si menacé que le Conseil général ait cru devoir voter en 1963, 3.750,00 F à la Fédération Départementale des Chasseurs, pour la destruction des animaux nuisibles ? Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est de voir un organisme subventionné par le Ministère de l'Agriculture, le Syndicat de lutte contre les ennemis des cultures, favoriser sciemment la prolifération des rongeurs en finançant la destruction de leurs seuls éléments régulateurs natu-

rels. Une telle aberration ne relève-t-elle pas de la Cour des Comptes ?

★ ★

De tels faits donnent à réfléchir. Que penser de ces animaux dits « nuisibles » ? Que penser de ceux qui se réservent le soin d'assainir nos campagnes à coups de fusils et à coups de primes ? Toute une longue étude serait nécessaire.

Les animaux incriminés sont-ils l'objet d'un parti pris ? Plus à présent. Si dans certains cas bien déterminés le gibier de repeuplement et la volaille de petite basse-cour peuvent souffrir des prédateurs, ces derniers ne s'attaquent pas et de loin qu'à ces proies artificielles. Comme depuis quelques mois dans tous les journaux de chasse, on peut lire, par exemple dans le numéro 812 du Chasseur Français « n'est-ce pas une erreur de détruire systématiquement tous les nuisibles ? Ils contribuent pour leur part à maintenir un indispensable équilibre naturel ». Les chasseurs lecteurs de la Presse cynégétique moderne ou simplement observateurs, n'ignorent pas ces faits, ils devraient en tenir compte. Faits illustrés par les deux exemples que voici : l'Etourneau étant donné sa prolifération croissante, apparaît à juste titre à bien des cultivateurs bretons, comme un fléau. Or dans une aire d'Epervier, ainsi qu'au pied de l'arbre, j'ai pu relever d'innombrables restes d'Etourneaux avec quelques pattes de Grives et de Merles. Dans ce cas « l'utilité » de l'Epervier n'est-elle pas manifeste ? Non loin de Vannes, des amis paysans, en battue, découvrirent dans un terrier de Renard des cadavres et des restes de nombreux Rats, et se prirent à se demander si le Renard était aussi nuisible qu'on le prétendait.

Même parmi les chasseurs possédant un certain sens des choses de la Nature, voire de l'équilibre biologique, beaucoup n'hésitent pas pour autant à brûler des cartouches qui leur seront grassement payées et leur vaudront l'estime des dirigeants cynégétiques locaux. Mais en attendant, comme le prévoit cependant la circulaire adressée en août dernier à Messieurs les Préfets par le Ministère de l'Agriculture, que ces listes de « nuisibles » plus que centenaires dans certains départements soient réellement remises à jour suivant les règles de l'écologie, il faudrait que les chasseurs, qui se croient investis de droit divin de sacrifier les condamnés, sachent au moins distinguer les animaux qui ont la chance de bénéficier du titre de « protégés ». Or on n'en est pas encore là, surtout quand il s'agit d'oiseaux. C'est ainsi que le Faucon crécerelle paye pour l'Epervier, avec lequel presque tous le confondent. L'ignorance est souvent énorme. Un fusillot me dit, ayant tiré un « gros oiseau » paraissant poursuivre méchamment un plus petit, que sa surprise fut grande en voyant tomber une Tourterelle au lieu de l'Epervier escompté. Combien de faux Aigles sont ainsi abattus !

Les membres du bureau des Sociétés communales, chargés de collecter les pattes, les becs ou les œufs négligent souvent de faire preuve du moindre discernement. J'ai reconnu dans la collection de tel secrétaire de Société, un certain nombre de pattes de Chouettes Hulottes et Effraies. Un enfant me dit avoir même reçu une prime pour les pattes d'une Hulotte... trouvée écrasée sur la route. Notre collègue Christian JOUANIN a signalé ici des faits analogues en ce qui concerne la Vendée (Penn-ar-Bed, vol. 4, n° 34, pp. 77-80).

Si de tels exemples ne prouvent pas l'ignorance de tous les

chasseurs heureusement, ils laissent néanmoins à penser que les Sociétés de chasse et même la Fédération départementale, sont pour le moins mal préparées, à juger de la nocivité réelle de certaines espèces animales, chose encore plus délicate que de reconnaître un oiseau d'après sa silhouette.

Ces organismes ont raison de vouloir lutter pour leurs intérêts cynégétiques encore qu'en l'occurrence il s'agisse le plus souvent d'intérêt mal compris, et même si cela était, il ne faudrait pas pour autant considérer la nature sous le seul angle « gibier » ou « volaille ». La nature est bien plus complexe et appartient aussi aux non-chasseurs, pour lesquels la vue d'un bel oiseau est aussi exaltante que le tir d'un Faisan pour un chasseur.

Après des 15.000 chasseurs morbihannais qui ne tirent malheureusement pas que sur le gibier, combien de défenseurs de la Nature ? La première tâche de ces derniers consiste à convaincre quiconque qu'il ne faut pas détruire sans nécessité. En ce qui concerne les animaux dont il a été question ici, quand y aura-t-il nécessité ? Toute la question est là. Pour les rapaces qui en Bretagne sont au bord de l'extinction, la réponse est simple, ils doivent dès à présent passer du statut de « nuisible » à celui de « protégé ». Pour les autres espèces, chasseurs et naturalistes devront s'unir pour interroger la nature à la lumière des données de l'écologie et de la dynamique des populations, puis y répondre prudemment afin de ne jamais compromettre le devenir d'une espèce, et de ne pas provoquer des réactions en chaîne allant à l'encontre du but recherché. A la notion de destruction des animaux « nuisibles » doit se substituer désormais celle des contrôles scientifiques des seuls animaux en surnombre.



Destruction systématique des Rapaces

(Photo Schattenkerk)

(Documentation S.N.P.N.)